



ITTO

CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GENERALE

ITTC(XI)/15
4 décembre 1991

Original : ANGLAIS

ONZIEME SESSION
28 novembre - 4 décembre 1991
Yokohama

DECISION 1(XI)

PROJETS, AVANT-PROJETS ET ACTIVITES

Le Conseil international des bois tropicaux,

Ayant examiné, à sa onzième session, les recommandations relatives aux projets faites par les trois Comités permanents dans les documents PCM(IX)/7 Rev.1, PCF(IX)/18 et PCI(IX)/6 Rev.1;

1. Décide

i) d'approuver les projets ci-après :

- PD 47/88 Rev.3 (I) UTILISATION DES ESSENCES MOINS EMPLOYEES POUR REMPLACER LES MATIERES PREMIERES DANS LES INDUSTRIES A BASE DE RESSOURCES FORESTIERES (727 612 \$EU)
- PD 163/91 Rev.2 (I) ASSISTANCE TECHNIQUE ET FORMATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE FORESTIERE AU SABAH (MALAISIE) (897 000 \$EU)
- PD 167/91 Rev.1 (M) DIAGNOSTIC ET EVALUATION DU SECTEUR FORESTIER BRESILIEN (1 660 000 \$EU)
- PD 170/91 Rev.1 (F) MODERNISATION ET DEVELOPPEMENT DES PEPINIERES FORESTIERES EN EGYPTE (298 000 \$EU)
- PD 171/91 Rev.1 (F) CONSERVATION ET AMENAGEMENT EN VUE D'UNE MISE EN VALEUR MULTIPLE DES MANGROVES DE COLOMBIE (2 125 700 \$EU)
- PD 172/91 Rev.1 (F) RESTAURATION DES ECOSYSTEMES NATURELS SUR LE VERSANT DU CAQUETA (1 065 250 \$EU)
- PD 173/91 Rev.1 (M) SERVICE D'INFORMATION SUR LE MARCHE DES BOIS TROPICAUX ET PRODUITS DERIVES, PHASE II (880 000 \$EU)
- PD 176/91 Rev.1 (F) GESTION SOUTENUE DES ACTIVITES DE PRODUCTION, CONSERVATION, DEMONSTRATION, VULGARISATION ET PROMOTION DANS LES FORETS TROPICALES HUMIDES DU NORD-OUEST DE L'EQUATEUR (714 670 \$EU)
- PD 182/91 Rev. (M) ANALYSE DES TENDANCES MACROECONOMIQUES DANS L'OFFRE ET LA DEMANDE DE BOIS TROPICAUX PROVENANT DE LA REGION ASIE-PACIFIQUE : PHASE I (380 000 \$EU)

/...

- PD 184/91 Rev.1 (F) PLANTATION D'ARBRES A FINS MULTIPLES EN EGYPTE
(495 000 \$EU)
- PD 185/91 Rev. (F) AMENAGEMENT ET MISE EN VALEUR DURABLES DES FORETS
EN MALAISIE PENINSULAIRE (3 468 623 \$EU)
- PD 188/91 Rev.1 (F) REBOISEMENT DANS LA PROVINCE DE RIOJA
(215 000 \$EU)
- PD 189/91 Rev.1 (M,F,I) PUBLICATION D'UNE REVUE FORESTIERE ANDINE
(118 000 \$EU)
- PD 194/91 Rev.1 (F) RESTAURATION ET GESTION-MODELE DE FORETS
SECONDAIRES DANS L'AMAZONIE PERUVIENNE
(PHASE I : 489 000 \$EU
PHASE II : 939 500 \$EU)
- PD 195/91 Rev.1 (I) EDUCATION DES CONSOMMATEURS DE BOIS ET DE
PRODUITS DERIVES DU BOIS (687 000 \$EU)
- PD 196/91 Rev.1 (I) UTILISATION DES RESIDUS ET DE L'ENERGIE DENDRO-
THERMIQUE DANS L'INDUSTRIE FORESTIERE DU PEROU
(168 000 \$EU)
- PD 202/91 Rev.1 (F) AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS GRACE A UNE ACTION
CONCERTEE (990 000 \$EU)
- PD 203/91 Rev.1 (F) PROJET D'ETUDE D'AMENAGEMENT FORESTIER DE LA ZONE
FAZAO-SUD ADELE (981 743 \$EU)
- PD 204/91 Rev.1 (F) IDENTIFICATION ET ETUDE D'UN PROJET DE PLANTATION
POUR LA PRODUCTION DE BOIS D'OEUVRE (2500 HA)
DANS LA FORET CLASSEE DE HAO-BALOE (REGION DES
PLATEAUX) (356 477 \$EU)
- PPD 43/91 Rev.1 (F) RESTAURATION DE FORETS DEGRADEES EN AMAZONIE-
ETUDE DE CAS DANS LA PROVINCE DE CARAJAS MINERAL
(218 000 \$EU)

ii) d'autoriser le financement des projets ci-dessous, en vue de leur mise en oeuvre immédiate :

- PD 47/88 Rev.3 (I)
- PD 167/91 Rev.1 (M) sous réserve de confirmation
- PD 170/91 Rev.1 (F)
- PD 176/91 Rev.1 (F) sous réserve de confirmation
- PD 182/91 Rev.1 (M)
- PD 184/91 Rev.1 (F)
- PD 188/91 Rev.1 (F)
- PD 189/91 Rev.1 (M,F,I)
- PD 202/91 Rev.1 (F)

iii) d'autoriser le financement du projet ci-dessous approuvé à une session précédente, en vue de sa mise en oeuvre immédiate :

- PD 107/90 (I) Stratégies d'industrialisation forestière durable au Sarawak (440 550 \$EU), sous réserve de confirmation

iv) d'autoriser le financement pour exécution immédiate des projets ci-dessous approuvés à la présente session, dès que des fonds affectés seront disponibles dans le Compte spécial :

- PD 163/91 Rev.2 (I)
- PD 171/91 Rev.1 (F)
- PD 172/91 Rev.1 (F)
- PD 173/91 Rev.1 (M)
- PD 185/91 Rev.1 (F)
- PD 194/91 Rev.1 (F)
- PD 195/91 Rev.1 (I)

PD 196/91 Rev.1 (I)
 PD 203/91 Rev.1 (F)
 PD 204/91 Rev.1 (F)

- v) d'autoriser un financement complémentaire, sous réserve d'approbation, pour prolonger l'exécution du projet PD 60/89 (M,F,I).

2. Prend note des décisions des Comités permanents de mettre en oeuvre les activités et avant-projets suivants :

- PPD 43/91 Rev.1 (F) RESTAURATION DE FORETS DEGRADEES EN AMAZONIE-
 ETUDE DE CAS DANS LA PROVINCE DE CARAJAS MINERAL
 (218 000 \$EU)
- PPD 44/91 Rev.1 (F) ETUDE DE LA SITUATION FORESTIERE NATIONALE
 EN VUE DE DEFINIR UNE POLITIQUE FORESTIERE
 NATIONALE DANS CE SECTEUR EN COLOMBIE (100 000
 \$EU)
- PPD 47/91 (F) ETUDE SUR L'ETAT ACTUEL DES TECHNIQUES DE
 MULTIPLICATION VEGETATIVE DES DIPTEROCARPACEES
 (200 500 \$EU)
- PPD 48/91 (I) ETUDE DE FAISABILITE SUR UN PROGRAMME D'APPUI A
 L'AMENAGEMENT DE FORETS AFRICAINES PRODUCTRICES
 DE BOIS D'OEUVRE AFIN DE MIEUX VALORISER LEURS
 POTENTIALITES (40 250 \$EU)
- PPD 49/91 (I) ETUDE DE FAISABILITE SUR UN PROGRAMME DE
 RENFORCEMENT DES ACTIVITES DE L'OIBT DANS LA
 REGION AMERIQUE LATINE-CARAIBES GRACE AUX
 SERVICES D'UN RESPONSABLE DE TERRAIN
 (46 500 \$EU)
- PPD 50/91 (I) ASSISTANCE EN VUE D'UNE REEVALUATION ET
 REFORMULATION DES PROPOSITIONS DE PROJETS DU
 ZAIRE PD 205/91 (I) - CENTRE NATIONAL D'AFFUTAGE
 ET PD 209/91 (I) - ETUDE DES BOIS DU ZAIRE EN VUE
 DE LA PROMOTION DES ESSENCES (40 000 \$EU)

Activité : Document ITTC(XI)/13 - PROTECTION DES FORÊTS
 TROPICALES CONTRE LE FEU

3. Autorise le financement des avant-projets ci-dessous aux fins de mise en oeuvre immédiate :

PPD 44/91 Rev.1 (F)
 PPD 50/91 (I)

4. Autorise le financement pour mise en oeuvre immédiate dès que des fonds affectés seront disponibles dans le Compte spécial, dans le cas des avant-projets ci-dessous approuvés à la présente session :

PPD 43/91 Rev.1 (F)
 PPD 47/91 (F)
 PPD 48/91 (I)
 PPD 49/91 (I)

5. Apprécie la contribution des pays donateurs destinée à la mise en oeuvre de l'activité suivante :

Activité : [Document ITTC(XI)/13 indiqué ci-dessus]

6. Reconnaît que les dispositions de la Décision 5(XI) seront applicables aux projets, avant-projets et activités approuvés par la présente Décision.

7. Prie instamment les Membres d'envisager le financement des projets et avant-projets approuvés pour lesquels des fonds ne sont pas immédiatement disponibles.
8. Fait appel aux Membres pour qu'ils envisagent de verser au Compte spécial des contributions non affectées et décide que de telles contributions ne seront allouées à aucun projet approuvé sans l'autorisation préalable du Conseil.
9. Prie le Directeur exécutif d'entrer en consultation avec des donateurs potentiels, y compris le Fonds commun pour les produits de base, en vue d'obtenir les fonds nécessaires pour financer les projets et avant-projets pour lesquels des crédits ne sont pas immédiatement disponibles.
